



**Procès-verbal de la réunion du conseil de la
MRC Avignon tenue le 14 mai 2025, à 20 h à Maria**

Sont présents(es) : Monsieur David Bourdages , directeur général et greffier-trésorier
Madame Viviane Leblanc , secrétaire de réunion
Madame Aude Buevoz , directrice générale adjointe
Madame Doris Deschênes , mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Madame Rachel Dugas , mairesse de Nouvelle
Monsieur David Ferguson , maire de Ristigouche-Sud-Est
Monsieur Rémi Lagacé , maire de Saint-François-d'Assise
Madame Nicole Lagacé , préfète suppléante et mairesse de
Matapédia
Monsieur Jean-Claude Landry , maire de Maria
Madame Denise Leblanc , représentante de Carleton-sur-Mer
Monsieur Bruce Wafer , maire d'Escuminac

À distance : Monsieur Guy Richard , maire de L'Ascension-de-Patapédia

Sont absents(es) : Monsieur Mathieu Lapointe , Préfet
Monsieur Pascal Bujold , maire de Pointe-à-la-Croix
Madame Cynthia Dufour , mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 9 avril 2025
5. Finances
6. Administration
 - 6.1. FRR 3 Signature Innovation - Adoption de la reddition de compte au 31 mars 2025
 - 6.2. FRR 4 Vitalisation - Adoption de la reddition de compte au 31 mars 2025
 - 6.3. FRR 2 – Adoption du rapport d'activités 2024
 - 6.4. Appui à la MRC de Bécancour relativement à la « Contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions inc. »
 - 6.5. Autorisation de signature – Entente d'annulation d'un dossier de vente pour taxes – C. Lagacé
 - 6.6. Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »
 - 6.6.1. Adoption des déboursés pour les mois de mars et avril 2025

7. Services techniques et évaluation
 - 7.1. Addenda à l'entente de fourniture de service en inspection municipale
 - 7.2. Plan d'aménagement durable des forêts (PADF) - Adoption du Rapport «annexe 5» 2024-2025
8. Aménagement du territoire
 - 8.1. Certificat et/ou avis de conformité
 - 8.1.1. Municipalité de Nouvelle : règlement 447 (résolution 033-02-2025)
 - 8.2. Renouvellement de la banque d'heures avec Enclume dans le cadre de la révision du SAD
 - 8.3. Prolongation de la résolution de contrôle intérimaire visant la protection des milieux humides – CMRC-2024-11-27-307
9. Développement économique
10. Développement territorial et social
 - 10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – Recommandations des comités d'analyse
 - 10.1.1. Boralex
 - 10.1.2. AMV
 - 10.1.3. Vitalisation
 - 10.1.4. AMV - discrétionnaire
 - 10.1.5. Innergex
 - 10.1.6. Signature innovation Volet 3
 - 10.2. Fonds d'intervention prioritaire (FIP)
 - 10.2.1. Renouvellement de l'entente de transport interurbain avec Kéolis
 - 10.3. Annulation de la résolution CMRC-2025-04-09-407
 - 10.4. Modification de la résolution CMRC-2025-04-09-403
 - 10.5. Nomination – Représentant.es Marché public
 - 10.6. Nomination – Représentant.es Pôle bioalimentaire
11. Sécurité publique
12. Ressources humaines
 - 12.1. Confirmation d'embauche – Géomaticien
13. Divers
14. Correspondance
 - 14.1. Liste de correspondances
15. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour

16. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la rencontre

2. Adoption de l'ordre du jour

CMRC-2025-05-14-410

Document déposé :

MRC AVIGNON. Ordre du jour CMRC 14 mai 2025. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour avec le point « DIVERS » ouvert.

3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 9 avril 2025

CMRC-2025-05-14-411

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC 9 avril 2025*. 16 pages.

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 9 avril 2025.

5. Finances

6. Administration

6.1. FRR 3 Signature Innovation - Adoption de la reddition de compte au 31 mars 2025

CMRC-2025-05-14-412

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Ententes Signature innovation – Tableau de suivi des projets*. Date N/D. 1 page.

Résolution concernant l'adoption de la reddition de compte du FRR – Volet 3

CONSIDÉRANT l'entente Signature innovation entre la MRC Avignon et le MAMH dans le cadre du FRR - volet 3;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le Comité Signature Innovation et le tableau de suivi déposé au conseil de la MRC Avignon et faisant foi des actions réalisées et des projets soutenus dans le cadre de l'entente, et ce, de façon adéquate;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le rapport de reddition de compte du FRR – Volet 3 – Signature innovation au 31 mars 2025.

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Claude Cyr, agent de programmes et Aude Buévoz, directrice générale adjointe (suivi à faire auprès du MAMH)

6.2. FRR 4 Vitalisation - Adoption de la reddition de compte au 31 mars 2025

CMRC-2025-05-14-413

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Ententes de vitalisation – Tableau de suivi des projets*. Date N/D. 5 pages.

Résolution concernant l'adoption de la reddition de compte du FRR – Volet 4

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation entre la MRC Avignon et le MAMH dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que l'article 4.16 de l'entente de vitalisation prévoit que les MRC doivent produire, adopter, déposer sur leur site Web et transmettre annuellement, au 31 mars de chaque année, à la ministre, un rapport d'utilisation des sommes conformes aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT le rapport déposé au conseil de la MRC Avignon et faisant foi des actions réalisées et des projets soutenus dans le cadre de l'entente de vitalisation, et ce, de façon adéquate;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le rapport de reddition de compte du FRR – Volet 4 – entente de vitalisation au 31 mars 2025.

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Claude Cyr, agent de programmes et Aude Buévoz, directrice générale adjointe (suivi à faire auprès du MAMH)

6.3. FRR 2 – Adoption du rapport d'activités 2024

CMRC-2025-05-14-414

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapport d'activités 2024 du FRR – volet 2*. 20 pages.

Résolution concernant l'adoption du rapport annuel d'activités FRR-2 (1^{er} janvier au 31 décembre 2024)

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC »;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'adopter annuellement un rapport d'activités pour faire état de l'utilisation des sommes octroyées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le rapport annuel d'activités du FRR - 2 pour l'année 2024.

Extrait de résolution : Aude Buevoz, directrice générale adjointe et Francine Rivière, coordonnatrice à l'administration et aux finances (suivi auprès du MAMH)

6.4. Appui à la MRC de Bécancour relativement à la « Contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions inc. »

CMRC-2025-05-14-415

Document déposé :

MRC DE BÉCANCOUR. *Résolution 2025-03-56*. 19 mars 2025. 2 pages.

Résolution concernant l'appui de la MRC Avignon à la MRC de Bécancour relativement à la contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions inc.

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Bécancour (2025-03-56) transmise à la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que PG Solutions inc. s'est porté acquéreur d'Infotech le 22 juin 2023 et que depuis, PG Solutions inc. est en situation de quasi-monopole au Québec;

CONSIDÉRANT que depuis, PG Solutions inc. est le principal fournisseur de solutions informatiques pour plusieurs municipalités et villes du Québec;

CONSIDÉRANT que PG Solutions inc. impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et de soutien des applications, et ce, principalement depuis 2022;

CONSIDÉRANT que les coûts de modernisation de la suite financière qui inclut notamment les modules de paie, de taxation, des comptes payables et de comptabilité, qui étaient de l'ordre du 20 % et indexés depuis;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100 %;

CONSIDÉRANT le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière;

CONSIDÉRANT que la hausse minimale imposée par PG Solutions inc. est de l'ordre de 6,7 % à compter du 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT que cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

CONSIDÉRANT la détérioration des services de PG Solutions inc. remarquée par de nombreuses municipalités et villes relativement au soutien aux applications, au retard des mises à jour, etc.

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon désire respecter la capacité de payer des contribuables;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

D'appuyer la MRC de Bécancour et sa position prise par résolution (2025-03-56), à savoir :

De contester l'avis d'augmentation 2025 pour le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) transmis par Infotech (PG Solutions inc.) et leur demande de revoir à la baisse cette augmentation;

De s'opposer au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions inc. par une facturation additionnelle aux MRC, municipalités et villes;

De demander aux MRC, municipalités et villes du Québec de participer à l'élan de contestation par l'adoption de cette résolution lors de leur prochaine séance du conseil et de l'acheminer à PG Solutions inc.

De transmettre la présente résolution à l'Union des municipalités de Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'aux MRC du Québec

Extrait de résolution : Martin Damphousse, président UMQ, Jacques Demers, président FQM et MRC du Québec

6.5. Autorisation de signature – Entente d'annulation d'un dossier de vente pour taxes – C. Lagacé

CMRC-2025-05-14-416

Résolution concernant l'autorisation de signature d'une entente d'annulation d'un dossier de vente pour taxes – C. Lagacé

CONSIDÉRANT l'entente finale convenue entre la MRC, la municipalité d'Escuminac, l'adjudicataire et C. Lagacé concernant l'annulation de la vente pour taxes du lot, le 10 avril 2025;

CONSIDÉRANT que ladite entente nécessite une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mathieu Lapointe, préfet, à signer l'entente d'annulation de la vente pour taxes – C. Lagacé selon les termes convenus.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Nancy Gauvin, adjointe administrative

6.6. Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »

6.6.1. Adoption des déboursés pour les mois de mars et avril 2025

CMRC-2025-05-14-417

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Déboursés MRC-FLI-FLS – mars et avril 2025*. 15 pages.

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

D'adopter les déboursés pour les mois de mars et avril 2025.

7. Services techniques et évaluation

7.1. Addenda à l'entente de fourniture de service en inspection municipale

CMRC-2025-05-14-418

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Addenda – inspection municipale*. Mai 2025. 3 pages.

Résolution relativement à l'autorisation de signature de l'addenda de l'Entente intermunicipale de fourniture de services d'inspecteurs de la MRC Avignon 2025-2029

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale de fourniture de services est intervenue entre la MRC Avignon et les municipalités locales afin de renouveler le service d'inspection municipale régionalisée pour les années 2025 à 2029;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des besoins et les charges de travail ont changé entre le moment de l'acceptation de l'entente et la première rencontre du Comité de gestion de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de bonifier l'entente afin d'assurer un service approprié aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer l'addenda relativement à l'Entente intermunicipale de fourniture de services d'inspecteurs de la MRC Avignon 2025-2029.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

7.2. Plan d'aménagement durable des forêts (PADF) - Adoption du Rapport «annexe 5» 2024-2025

CMRC-2025-05-14-419

Résolution concernant l'adoption de l'annexe 5 PADF

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est partie prenante d'une entente de délégation avec le gouvernement du Québec en matière de gestion forestière en territoire public intramunicipal (TPI);

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est tenue de déposer annuellement un rapport démontrant les activités réalisées, celui-ci prenant la forme requise par l'Annexe 5 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT le rapport déposé à la MRC par l'ingénieur forestier associé, Pierre-Luc Desjardins;

CONSIDÉRANT que les documents soumis sont conformes et couvrent les fonds alloués à la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le rapport annuel - annexe 5 pour l'année 2024-2025 tel que déposé.

Extrait de résolution : Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier

8. Aménagement du territoire

8.1. Certificat et/ou avis de conformité

8.1.1. Municipalité de Nouvelle : règlement 447 (résolution 033-02-2025)

CMRC-2025-05-14-420

Document déposé :

Règlement n° 447 modifiant le règlement de zonage n° 325.1 de façon à modifier les zones 5-F, 7-F, 101-Ha et 102-Cn, résolution n° 033-02-2025.

Résolution concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 447

CONSIDÉRANT le règlement n° 447 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le Règlement n° 447 modifiant le règlement de zonage n° 325.1 de façon à modifier les zones 5-F, 7-F, 101-Ha et 102-Cn, adopté suivant la résolution n° 033-02-2025 du 10 février 2025.

Extrait de résolution : Benoit Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.2. Renouvellement de la banque d'heures avec Enclume dans le cadre de la révision du SAD

CMRC-2025-05-14-421

Document déposé :

ENCLUME. *Offre de service*. 8 mai 2025. 9 pages

Résolution concernant l'autorisation de signature de l'offre de service de la firme l'Enclume

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'Enclume concernant l'accompagnement pour le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT la poursuite des travaux concernant le SAD et la banque d'heures à être renouvelée pour un total de 265 heures, plus un volet présentation et visite terrain;

CONSIDÉRANT que l'offre de service proposé par la firme l'Enclume nécessite une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC Avignon autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer ladite offre de service avec l'Enclume au montant de 35 075 \$ (plus taxes), montant déjà prévu au budget 2025.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Laurent Nadeau, aménagiste, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

8.3. Prolongation de la résolution de contrôle intérimaire visant la protection des milieux humides – CMRC-2024-11-27-307

CMRC-2025-05-14-422

Résolution de contrôle intérimaire visant la protection des milieux humides et hydriques sensibles identifiés dans le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire, en vertu de l'article 15.5 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, chapitre C-6.2) pour la MRC de prendre les mesures de contrôle intérimaire appropriées pour assurer la compatibilité de son Schéma d'aménagement et de développement et du Plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT qu'il est possible, en vertu des articles 61 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) pour la MRC d'exercer, dans le cadre de la modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution d'engagement pour la conservation des milieux humides et hydriques adopté le 2 mars 2022 par le CMRC;

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC Avignon le 23 août 2023 par le CMRC;

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit modifier le Règlement 004-87 « Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon » pour protéger les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation priorisés par le CMRC dans sa stratégie de conservation et identifiés au PRMHH;

CONSIDÉRANT le délai d'adoption particulier du règlement 2024-005 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon expliqué par le calendrier des séances atypique des mois de décembre 2024, janvier et février 2025;

CONSIDÉRANT le délai d'analyse de 60 jours octroyé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation devant donner son avis sur la conformité de la modification du Schéma d'aménagement et de développement prévu à l'article 53.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les normes prévues à la résolution de contrôle intérimaire CMRC-2024-11-27-307 visant la protection des milieux humides et hydriques sensibles identifiés dans le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC Avignon cesseront d'être en vigueur 90 jours après leur adoption en vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit le 25 février 2025;

CONSIDÉRANT qu'une prolongation a été donnée le 12 février 2025 jusqu'au 13 mai 2025 suivant la conformité 2025-02-12-357 et que les démarches d'adoption du règlement 2024-005 sont inachevées suivant l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'une prolongation de l'application des normes de la résolution CMRC-2024-11-27-307 assurerait le respect de la stratégie de conservation des milieux humides et hydriques sensibles identifiés dans le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC Avignon en attendant l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon, par la présente résolution de contrôle intérimaire,

1) interdit, dans les milieux humides assujettis à une stratégie de conservation de protection identifiés à l'annexe 1, la construction de bâtiments, de chemins ou d'autres ouvrages, excepté celle de mise en valeur, de recherche et d'éducation qui en assurent la préservation;

2) interdit, dans les milieux humides assujettis à une stratégie de conservation de restauration identifiés à l'annexe 1, la construction de bâtiments, de chemins ou d'autres ouvrages, excepté les actions et travaux d'aménagements visant à rétablir le caractère naturel du milieu humide dégradé ou artificialisé;

3) interdit, dans les milieux humides assujettis à une stratégie de conservation d'utilisation durable identifiés à l'annexe 1, la modification au régime hydrologique du milieu humide, incluant le drainage, lors de la construction de bâtiments, de chemins ou d'autres ouvrages.

Original : Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales du Québec

Copie : M. Louis Breton, MAMH GÎM, municipalités et villes du territoire de la MRC Avignon

Livre des règlements

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9. Développement économique

10. Développement territorial et social

10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – Recommandations des comités d'analyse

10.1.1. Boralex

CMRC-2025-05-14-423

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Collectif Chaleur	Lancement du Collectif Chaleur	1 000 \$
MRC Avignon	Traduction, impression et diffusion du répertoire de services aux aîné.es	1 000 \$
CPE Aux Joyeux Marmots	Clôture extérieure	656 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10.1.2. AMV

CMRC-2025-05-14-424

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Municipalité de Matapédia	Transport intercamp Matapédia et les Plateaux	9 710 \$
Centr'Elles	Actions Femmes, phase II	13 000 \$
Journal communautaire Matapédia-et-les-Plateaux	Le Journal Tam Tam se modernise	20 000 \$
CPE Aux Joyeux Marmots	Clôture extérieure	5 800 \$
Municipalité de Matapédia	Participation publique – étude de regroupement MLP	12 000 \$
Bouge pour que ça Bouge	Marathon Baie-des-Chaleurs 2025	5 000 \$
Centre d'action bénévole L'Ascension-de-Patapédia-Escuminac	Repas pour les CPE frais additionnels	5 320 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.3. Vitalisation

CMRC-2025-05-14-425

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds Vitalisation

CONSIDÉRANT le Fonds Vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Projet halte-garderie Maria et Nouvelle 2025-2026	26 150 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.4. AMV - discrétionnaire

CMRC-2025-05-14-426

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - discrétionnaire

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien de l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV et discrétionnaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Fonds discrétionnaire		
MRC Avignon	Traduction, impression et diffusion du répertoire de services aux aîné.es	2 500 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.5. Innergex

CMRC-2025-05-14-427

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par :
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Collectif Chaleur	Lancement du Collectif Chaleur	2 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Matthieu Paradis, agent de développement territorial et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.6. Signature innovation Volet 3

CMRC-2025-05-14-428

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds Signature innovation Volet 3

CONSIDÉRANT le Fonds Signature innovation Volet 3 de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Signature innovation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
MRC Avignon	Bureau du cinéma et de la télévision de la Gaspésie – Phase 2	105 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Sabrina Merceron, chargée de projet – Signature innovation, Gérard Landry, chargé de projet – Signature innovation, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.2. Fonds d'intervention prioritaire (FIP)

10.2.1. Renouvellement de l'entente de transport interurbain avec Kéolis

CMRC-2025-05-14-429

Résolution concernant le renouvellement de l'entente de transport interurbain avec Kéolis (2025-2026)

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le transport comme outil de développement régional et comme élément favorisant le mieux-être des citoyens de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT le fait que, depuis 2009, l'orientation prise en Gaspésie a été de régionaliser les dossiers de transport collectif terrestre lors de la mise en place de la Régie intermunicipale des transports de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (REGIM);

CONSIDÉRANT que la région a subi des coupures majeures de service, en 2015, sur les tronçons de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la Commission des transports du Québec (CTQ) dans sa décision, rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);

CONSIDÉRANT la possibilité offerte aux intervenants de la Gaspésie de négocier avec Kéolis une meilleure desserte pour les citoyens de la région et pour le développement touristique et économique de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la REGIM et, de fait, la Régie est l'organisme désigné pour coordonner les démarches entre les MRC, le gouvernement et Kéolis;

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat est intervenue entre la RÉGIM et Kéolis afin d'entériner les éléments de bonification de la desserte de transport interurbain en Gaspésie réclamés par les intervenants régionaux. Les éléments compris dans l'entente sont :

- Le retour à une desserte de jour en direction est;
- Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé, dans les deux directions (est et ouest);
- L'ajout de 5 points d'arrêt sur le réseau de la Gaspésie : Percé, Cap-Chat, Port-Daniel, Bonaventure, New Richmond;
- Le partage régulier, avec la Régie, des données d'achalandage des services modifiés ainsi que des données sur le transport des colis;

- La promotion des services de transport interurbain.

CONSIDÉRANT le manque de couverture du service de colis dans la région de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT la réduction de la qualité du service dans les différents points d'embarquement/débarquement tels qu'à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT que cette entente est effective du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les intervenants représentant les 5 MRC gaspésiennes pour poursuivre cette entente pour une période d'un an, lors de la séance du conseil d'administration de la RÉGIM, tenue le 10 avril 2025, à Gaspé;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée des administrateurs que cette volonté soit conditionnelle au faire d'ouvrir la discussion sur les possibles améliorations du service dans la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que la poursuite de cette entente qui permet de bonifier la desserte nécessite l'injection de fonds publics à la hauteur de 150 000 \$ afin de couvrir la quasi-totalité des coûts marginaux engendrés par Kéolis afin de réaliser ces ajustements;

CONSIDÉRANT que la somme de 150 000 \$ doit, en vertu d'un programme d'aide financière du MTMDET auquel ce projet est admissible, être répartie de la façon suivante :

Partie prenante	Montant	Part (%)
Ministère des Transports du Québec	112 500 \$	75 %
MRCs de la Gaspésie	37 500 \$	25 %
(MRC Avignon)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Bonaventure)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Rocher-Percé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Côte-de-Gaspé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Haute-Gaspésie)	(7 500 \$)	(5 %)

TOTAL	150 000 \$	100 %
--------------	-------------------	--------------

CONSIDÉRANT la solidarité régionale manifestée dans divers dossiers ces dernières années et que ce dossier doit être un autre exemple de cette solidarité;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon accepte le renouvellement de l'entente de partenariat entre la REGIM et Kéolis, à compter du 1^{er} avril 2025;

Que la MRC Avignon accepte de verser la somme de 7 500 \$ à la REGIM afin de couvrir sa part de 5 % dans l'entente en question et que ladite somme soit prise à même le Fonds d'intervention prioritaire (FIP);

Que le versement de cette somme soit conditionnel à ce que chaque MRC du territoire accepte de contribuer à l'entente et à ce que le MTMDET accepte également l'entente et le versement de la contribution attendue de lui.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Marie-Andrée Pichette, REGIM, Claude Cyr, agent de programmes, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.3. Annulation de la résolution CMRC-2025-04-09-407

CMRC-2025-05-14-430

Résolution concernant l'annulation de la résolution CMRC-2025-04-09-407

CONSIDÉRANT la résolution CMRC-2025-04-09-407 qui modifie la résolution CMRC-2025-02-12-361 relativement aux recommandations du fonds AMV, plus précisément qui annule le soutien de 25 000 \$ du projet des « Petits plats givrés dans les services de garde »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'annulation de la résolution, le projet des « Petits plats givrés » a été recommandé à la réunion du 9 avril dans le fonds Vitalisation au montant de 30 497 \$;

CONSIDÉRANT qu'après des vérifications administratives, il s'avère souhaitable de conserver la résolution initiale pour ce projet (CMRC-2025-02-12-361);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC annule la résolution CMRC-2025-04-09-407.

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.4. Modification de la résolution CMRC-2025-04-09-403

CMRC-2025-05-14-431

Résolution concernant la modification de la résolution CMRC-2025-04-09-403

CONSIDÉRANT la résolution CMRC-2025-04-09-403 relativement aux recommandations du fonds Vitalisation;

CONSIDÉRANT l'annulation de la résolution CMRC-2025-04-09-407 à la présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

Que la MRC modifie la résolution CMRC-2025-04-09-403 de manière à retirer le projet du Centre d'action bénévole L'Ascension-de-Patapédia-Escuminac – Repas pour les CPE au montant de 30 497 \$.

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjoint, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.5. Nomination – Représentant.es Marché public

CMRC-2025-05-14-432

Résolution concernant la nomination d'un.e représentant.e pour le Marché public Avignon

CONSIDÉRANT que le projet de Marché public Avignon est l'une des initiatives phare de la Signature Innovation «Avignon Milieu créatif» et des orientations de développement du secteur agricole de la MRC

CONSIDÉRANT qu'il est primordial que la MRC Avignon demeure un joueur clé dans cette initiative à frt potentiel et que la synergie entre les équipes est un facteur de réussite;

CONSIDÉRANT l'Association du Marché public Avignon qui se réunira 4 à 6 fois l'an selon le besoin;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif se réunira quant à lui de 5 à 7 fois par année, aux mois où il n'y a pas de

CONSIDÉRANT que le comité sera constitué d'un représentant désigné par la MRC et de 6 représentants du milieu soit : 3 producteurs agricoles, 2 transformateurs bioalimentaires et 1 artisan;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon nomme Doris Deschênes au comité exécutif du Marché public Avignon.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buevoz, directrice générale adjointe, Gérard Landry, chargé de projet – Signature innovation, Sabrina Merceron, chargée de projet – Signature innovation et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.6. Nomination – Représentant.es Pôle bioalimentaire

CMRC-2025-05-14-433

Résolution concernant la nomination d'un.e représentant.e pour le Pôle bioalimentaire Avignon

CONSIDÉRANT que le projet de Pôle bioalimentaire Avignon est l'une des initiatives phare de la Signature Innovation «Avignon Milieu créatif» et des orientations de développement du secteur agricole de la MRC

CONSIDÉRANT que les axes et objectifs du Pôle bioalimentaire Avignon sont directement alignés avec les défis et enjeux de la MRC et de la région de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial que la MRC Avignon demeure un joueur clé dans cette initiative à fort potentiel et que la synergie entre les équipes est un facteur de réussite essentiel;

CONSIDÉRANT que le conseil de 9 membres qui se réunira de 4 à 6 fois par année selon le besoin et le comité exécutif qui se réunira quant à lui de 5 à 7 fois l'an, aux mois où il n'y a pas de réunions du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil sera constitué d'un représentant désigné par la MRC, ainsi que d'un représentant désigné par une des municipalité ou ville de la MRC et de 7 représentants du milieu soit : 4 producteurs agricoles, dont un de la relève (moins de 40 ans), deux entrepreneurs en transformation ou restauration, et finalement 2 représentants des partenaires financiers;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon nomme Jean-Claude Landry au comité exécutif du Pôle bioalimentaire Avignon.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buevoz, directrice générale adjointe, Gérard Landry, chargé de projet – Signature innovation, Sabrina Merceron, chargée de projet – Signature innovation et Nancy Gauvin, adjointe administrative

11. Sécurité publique

12. Ressources humaines

12.1. Confirmation d'embauche – Géomaticien

CMRC-2025-05-14-434

Résolution concernant la confirmation de l'embauche de Daniel Bernard

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus de dotation du poste de géomaticien réalisé au courant des derniers mois et la sélection effectuée par un comité interne;

CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon confirme l'embauche de Daniel Bernard au poste de géomaticien pour un remplacement à durée déterminée d'un maximum de 8 mois (remplacement de Guillaume Allard Therrien – congé différé).

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

13. Divers

14. Correspondance

14.1. Liste de correspondances

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 14 avril 2025. 54 pages.

15. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour

16. Levée de l'assemblée

CMRC-2025-05-14-435

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
Que l'assemblée soit levée.

David Bourdages
Directeur général et greffier-trésorier

Nicole Lagacé
Préfète suppléante et mairesse de
Matapédia

